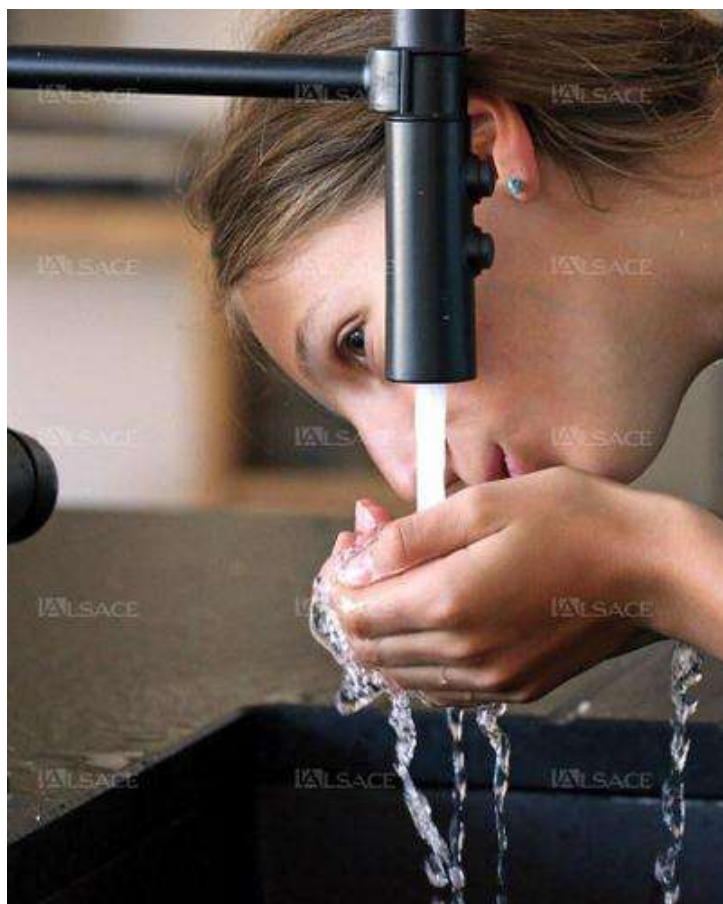


Trois Frontières

ENVIRONNEMENT

## Pfas : pour l'Adra, les mesures prises ne sont pas suffisantes



*Pour l'Adra, les mesures prises pour mettre l'eau aux normes de potabilité ne sont pas suffisantes pour lutter contre les Pfas.. Photo archives Vanessa Meyer*

**Après les annonces le 9 septembre de la préfecture et de Saint-Louis agglomération concernant la levée des restrictions de consommation de l'eau potable dans quatre des onze communes, l'Association de défense des riverains de l'EuroAirport (Adra) dénonce des mesures insuffisantes de la part des autorités. Elle se dit prête à faire appel à la justice, faute d'actions assez efficaces.**

L'Adra a publié un communiqué de presse sur la situation. Pour l'Association de défense des riverains de l'EuroAirport (EAP), « les mesures retenues pour garantir une eau saine aux riverains de l'aéroport sont insuffisantes ». C'est aussi parce que ces riverains de l'EAP « cumulent plusieurs sources de forte pollution impactant leur santé ». Pollution sonore et atmosphérique (gaz toxiques et particules ultrafines, PUF), et donc la pollution de l'eau par les Pfas (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées). Celle-ci concerne quelque 60 000 personnes de la région de Saint-Louis.

L'Adra avait réalisé [des analyses sanguines](#) sur quelques-uns de ses membres, ce printemps, qui avaient révélé l'ampleur de la contamination. L'association s'insurge « contre la minimisation de la gravité de la contamination à Saint-Louis par les autorités, qui prétendent que la problématique est généralisée à l'ensemble de la population impactée par l'utilisation et la consommation habituelle de matériels et produits contenant des Pfas ».

Dans son rapport du 28 décembre 2023, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) rappelle la valeur établie par l'Efsa (Autorité européenne de sécurité des aliments) à une dose tolérable pour l'être humain [de 4,4 ng/kg par semaine](#) pour la somme des quatre Pfas (PFOA, PFOS, PFNA, PFHxS). Les habitants riverains de l'aéroport « sont exposés à des doses largement plus élevées ».

Les mesures retenues « sont insuffisantes et ne permettront pas de fournir une eau saine aux riverains de l'aéroport ». Les filtres à charbon actif ne traitent que l'eau potable distribuée et seulement sous la limite réglementaire de 100 ng/L. Un taux résiduel qui peut avoir un impact sur la santé des plus fragiles... Mais, rappelle l'Adra, « les Pfas sont des polluants persistants et mobiles. Ils migrent par lessivage des sols et par les nappes phréatiques, contaminant progressivement les eaux de surface, les sols agricoles et, par voie de conséquence, la chaîne alimentaire ». Les contrôles doivent être « étendus aux eaux de surface, ruisseaux, étangs de pêche, et à une gamme plus large de Pfas, notamment à l'acide trifluoroacétique [TFA] ».

En l'état actuel, la pollution à la source persiste. L'Adra demande un confinement et une dépollution, et des alternatives « pour nous garantir à l'avenir une eau de bonne qualité en quantité suffisante ».

L'Adra assure qu'elle « mènera toutes les actions nécessaires afin d'obtenir la plus grande transparence sur l'origine de ces pollutions et leur impact sur la santé des populations concernées ». Elle annonce qu'en l'absence d'actions suffisamment efficaces des autorités, elle fera « appel à la justice pour défendre les droits légitimes des habitants ».